



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

Périodicité hebdomadaire - Prix du numéro : 0,30 €

N° 2005/50 – 13 décembre 2005



SOMMAIRE

6 PAGES

- ⇒ Commentaires et résultats des C.A.P.C. n° 3 et 4 réunies le 8 décembre 2005. 1 à 5
- ⇒ Compte rendu du groupe de travail relatif à la formation professionnelle du 25 octobre 2005. 5 et 6

Commentaires et résultats des C.A.P.C. n° 3 et 4 réunies le 8 décembre 2005

DECLARATION PREALABLE DES ELUS DU SNCD

Monsieur le directeur adjoint,

La direction générale est engagée dans deux projets statutaires concernant le 2^{ème} et le 3^{ème} niveau de la catégorie A des personnels de la DGDDI.

Ces projets sont en phase avec les revendications détaillées du SNCD formulées au début de l'année 2003 pour le 2^{ème} niveau et au début de l'année 2004 pour le 3^{ème} niveau.

A ce titre, nous approuvons totalement la démarche de la direction générale dans un contexte budgétaire difficile.

En terme de calendrier, nous pouvons comprendre la non inscription du projet de réforme statutaire du 3^{ème} niveau au CTPM du 9 décembre 2005. En effet, les derniers arbitrages par la DGAFP sur les projets de la DGDDI et de la DGCCRF semblent ne pas être rendus.

Par contre, la non inscription au CTPM du 9 décembre 2005 du projet de réforme statutaire du 2^{ème} niveau de la catégorie A est, à maints égards, indécente.

Ce projet consiste en une transposition intégrale à la douane du projet entré en vigueur à la DGI le 1^{er} juillet 2004. Ce projet reprend donc tous les termes statutaires validés en son temps, pour la DGI, par l'ensemble des autorités administratives du Minéfi et du Ministère de la Fonction Publique et de la réforme de l'Etat.

Les travaux relatifs à ce projet ont été ouverts officiellement par le groupe de travail directionnel du 16 octobre 2003.

Le 24 septembre 2004 s'est tenu un groupe de travail conclusif annonçant l'entrée en vigueur de la réforme du 2^{ème} niveau au 1^{er} janvier 2005.

Le 25 mai 2005, compte tenu des retards sur ce dossier, monsieur le secrétaire général du Minéfi a assuré par courrier au secrétaire général de la fédération des cadres CGC du Minéfi que ce projet serait inscrit à l'ordre du jour d'un prochain CTPM. Des CTPM techniques ont eu lieu aux mois de juillet,

septembre et novembre 2005 sans que cet engagement ait été tenu.

Le 1^{er} juillet 2005, la mise en place des filières d'expertise a été réalisée en anticipant la mise en place de cette réforme statutaire du 2^{ème} niveau.

Pour l'ensemble de ces raisons, l'encadrement douanier ne comprend pas que l'adoption du projet de réforme statutaire du 2^{ème} niveau de la catégorie A de la DGDDI ne trouve pas sa place dans l'ordre du jour du CTPM du 9 décembre 2005.

Cette non inscription à l'ordre du jour du CTPM du 9 décembre 2005 traduit un mépris des engagements pris à l'égard des instances du SNCD. Sur ces dossiers statutaires, fondamentaux pour les cadres A, experts ou chefs de service, notre organisation syndicale constate donc, après 3 ans de travail, les limites de la concertation.

En conséquence, le SNCD se voit dans l'obligation d'engager, dans l'attente de la présentation du projet à un prochain CTPM, un boycott de sa participation aux commissions administratives paritaires centrales qui seront réunies à compter du 10 décembre 2005.

En conclusion, nous tenons à vous faire part de notre détermination sur l'ensemble des projets statutaires.

QUESTION PREALABLE DES ELUS DU SNCD

Monsieur le président,

Les élus en CAPC du SNCD ont pu constater dans plusieurs tracts de la CFDT-Douane la levée partielle et partielle des délibérations de CAPL N°1, notamment dans les directions régionales de Bretagne et de Provence.

Nous aimerions connaître la position de la direction générale sur la question du secret des délibérations des CAP centrales et locales.

REMARQUE PREALABLE DES ELUS DU SNCD

Monsieur le président,

Le SNCD est particulièrement satisfait de la décision de la direction générale d'injecter le maximum de postes d'expert avant la mise en place de la LOLF.

Cette décision s'est traduite par la proposition de 44 promotions au titre de l'expertise, avec donc un différentiel positif de 4 postes par rapport au nombre de promotions d'experts prononcées par la CAP réunie le 1^{er} juillet 2005.

COMPTE RENDU

Ces CAPC étaient présidées par M. Francis BONNET directeur adjoint, assisté de ses collaborateurs.

François ALBINI, Marie-Christine BRUN, Jacques DEFFIEUX, Annette PROVOST, Hugues ROY, Jean-Philippe SANCEY et Nicolas TREMOLLET représentaient le SNCD.

En préliminaire à cette CAPC, les élus du SNCD ont lu une déclaration préalable relative aux réformes statutaires, posé une question préalable relative au secret des délibérations des CAPL et des CAPC, et fait une remarque préalable relative à la décision de la direction générale d'augmenter significativement le nombre de postes d'experts proposés à cette CAPC (*cf. ci-dessus*).

L'objet principal de cette CAPC résidait dans l'élaboration du tableau d'avancement au grade de RP2, suivant les nouvelles modalités nées de la mise en place de la filière " expertise ".

Avis du SNCD : la mise en place de ces nouvelles règles de gestion, ne peut se concevoir durablement, comme l'a indiqué M. François MONGIN lors du CTPC du 30 mai 2005, sans mettre en place le volet statutaire, c'est-à-dire la création des nouveaux grades d'IR3, d'IR2 et d'IR1. Celle-ci devait initialement intervenir au plus tard le 1^{er} janvier 2005, selon les indications fournies lors des premiers groupes de travail sur le sujet (cf. notamment les groupes de travail des 16 octobre 2003 et 24 septembre 2004).

Il est désormais clair que malgré les engagements inscrits dans les différents courriers adressés au président du SNCD par le directeur général de la DPMA et par le secrétaire général du Minéfi, une très forte pression du SNCD sera nécessaire pour que le volet statutaire puisse être mis en place en 2006.

1)-Critères de promotion

Concernant la promotion au titre des postes de chefs de service (comptables ou fonctionnels), il n'y a pas de modification dans les critères de promotion adoptés, les promotions se font en tenant compte :

- de l'ancienneté d'échelon dans le grade d'inspecteur,
- de la nature de l'accès au grade d'inspecteur (concours ou LA),
- de la qualité des dossiers,
- du classement en CAPL.

Il est à noter que seul le SNCD approuve cette approche multicritère garantissant le maximum d'équité. A cet égard, il convient de préciser que les candidatures des inspecteurs issus de la L.A sont examinées après celles des inspecteurs issus du concours ; en l'absence de candidatures d'inspecteurs issus du concours ayant un bon dossier, les inspecteurs issus de la L.A peuvent donc obtenir une promotion dans la mesure où l'enquête précédente d'inspecteur sur un ou des postes de chefs de service n'a pas eu de résultats positifs.

Les autres syndicats présents (CFDT, SOLIDAIRES) proposent une linéarité intégrale basée sur la seule ancienneté d'échelon dans le grade d'inspecteur, indépendante de la qualité des dossiers et du classement en CAPL. Ce dogme de linéarité intégrale a une connotation démagogique affirmée car, pour les promotions en catégorie A, il n'est appliqué dans aucune autre direction du ministère.

Concernant la promotion au titre des postes d'experts qui tient compte de la répartition des postes offerts au sein des 7 filières d'experts définies par la direction générale, les critères de promotion adoptés sont les mêmes que pour les chefs de service avec une plus forte pondération du classement en CAPL des candidatures à l'expertise.

2)- Analyse des candidatures

Les candidats au titre des postes de chefs de service étaient 82 (-53 par rapport au 1/07/2005) pour 24 postes (-8 par rapport au 1/07/2005), soit un ratio de 3,42 candidats pour un poste, soit une nette amélioration de ce ratio établi à 4,22 le 1^{er} juillet 2005.

Les candidats au titre des postes d'experts étaient 345 (-53 par rapport au 1/07/2005) pour 44 postes (+4 par rapport au 1/07/2005), soit un ratio de 7,84 candidats pour un poste, soit une amélioration de ce ratio établi à 9,95 le 1^{er} juillet 2005.

Les candidats au titre des promotions retraite étaient 31 (24 au 1/07/05) pour 12 postes, soit un ratio de 2,58 candidats pour un poste, soit une dégradation de ce ratio établi à 2,18 au 1^{er} juillet 2005.

[Il est à noter que 2 postes supplémentaires de promotion retraite ont été offerts à la demande des organisations syndicales et que la direction générale avait décidé d'augmenter le contingent de postes d'experts de 12 postes].

Il apparaît donc, pour les candidats, que la promotion au titre des chefs de service est au moins 2 fois plus probable qu'au titre de l'expertise même si la situation s'est améliorée pour les 2 types d'accès au grade de RP2.

3)-Analyse des résultats

La liste des résultats est reprise à la fin de ce compte rendu.

3.1- Les chefs de service

• Les postes comptables

10 postes étaient offerts. Ont été promus 2 inspecteurs de 12^{ième} échelon, 5 inspecteurs de 11^{ième} échelon, 3 inspecteurs de 10^{ième} échelon.

Le plus jeune promu a 45 ans 8 mois (au 10^{ième} échelon), le plus âgé a 54 ans 7 mois.

L'âge moyen est de 49 ans 6 mois, en baisse par rapport au 1^{er} juillet 2005 (51 ans 7 mois).

• Les postes fonctionnels

14 postes ont été offerts. Ont été promus, 9 inspecteurs de 11^{ième} échelon, 5 inspecteurs de 10^{ième} échelon.

Le plus jeune promu a 43 ans 4 mois (au 10^{ième} échelon), le plus âgé a 59 ans 10 mois. **L'âge moyen est de 48 ans 11 mois, en baisse par rapport au 1^{er} juillet 2005 (50 ans 9 mois).**

• Bilan chef de service

24 postes ont été offerts. Ont été promus 2 inspecteurs de 12^{ième} échelon, 14 inspecteurs de 11^{ième} échelon, 8 inspecteurs de 10^{ième} échelon.

Le plus jeune promu a 43 ans 4 mois (au 10^{ième} échelon), le plus âgé a 59 ans 10 mois. **L'âge moyen est de 49 ans 2 mois en baisse significative par rapport à la CAPC du 1^{er} juillet 2005 (51 ans 1 mois).**

Commentaires du SNCD : comme on pouvait l'anticiper, la mise en place de la filière expertise en douane, à porter au

crédit dans le monde syndical principalement du SNCD qui travaille sur ce dossier depuis début 2003 (cf. les nombreux bulletins d'information du SNCD depuis cette date), permet d'augmenter les possibilités de promotion pour les inspecteurs des 11^{ème} et 10^{ème} échelon : lors de cette CAPC, ils représentent 91,67% des promotions au titre des chefs de service.

3.2 – Les experts

44 postes étaient offerts. Ont été promus 25 inspecteurs de 12^{ème} échelon, 18 inspecteurs de 11^{ème} échelon, 1 inspecteur de 10^{ème} échelon.

Le plus jeune promu a 42 ans 10 mois (au 10^{ème} échelon), le plus âgé a 58 ans 6 mois.

L'âge moyen est de 52 ans 7 mois (contre 54 ans 3 mois pour la promotion du 1^{er} juillet 2005)

Les experts promus sont issus de 32 entités directionnelles (en considérant la direction générale et l'ENBD de La Rochelle comme entité directionnelle).

Cette répartition assure une plus grande diversité géographique que celle constatée au 1^{er} juillet 2005.

Le palmarès géographique est le suivant :

- BAYONNE, BRETAGNE, DIRECTION GENERALE, DNRED, LYON, MIDI-PYRENEES, MONTPELLIER, NICE, PAYS DE LOIRE, PERPIGNAN, ROISSY et STRASBOURG, soit 12 directions : 2 agents promus chacune,

- AUVERGNE, BORDEAUX, BOURGOGNE, CHAMBERY, CHAMPAGNE-ARDENNE, DNRFP LA ROCHELLE, DNRFP TOURCOING, DNSCE, DUNKERQUE, GUADELOUPE, LEMAN, MARTINIQUE, MEDITERRANEE, MULHOUSE, NANCY, PICARDIE, POLYNESIE FRANCAISE, PROVENCE, LA REUNION et le SNDJ, soit 20 directions : 1 promu chacune.

Commentaires du SNCD : compte tenu de la forte attente de cette réforme fortement appuyée par le SNCD depuis début 2003, une grande majorité de collègues ont de nouveau privilégié la promotion sur place (345 candidatures au titre de l'expertise).

RESULTATS

1 - L'inscription des inspecteurs nommés ci-dessous au tableau d'avancement au grade de receveur principal de 2^{ème} classe comptable et leur affectation à :

Recette	Direction
Chaumont CRD	Champagne-Ardenne
Laval CRD	Pays-de-la-Loire
Bourges CRD	Centre
Charleville- Mézières CRD	Champagne-Ardenne
Gap CRD	Provence
Gonfreville l'Orcher raffinerie	Le Havre
Alençon CRD	Basse-Normandie
Lorient CRD	Bretagne
Brive-la-Gaillarde CRD	Poitiers
La Ferrière-sous-Jougne	Franche-Comté

Nom et prénom	Résidence actuelle	Direction
MELLARD Bernard	Nancy	Nancy
FILLON Jean-Louis	Toulouse	D.N.S.C.E.
JOUEN Isabelle	Bourges	Centre
JOANNE Xavier	Reims	Champagne-Ardenne
MISSORI Patrick	Nouméa	Nouvelle-Calédonie
LE FLAMAND Laurence	Avignon	Provence
DUSQUESNE René	Caen	Basse-Normandie
CUISINIER André	Metz	Metz
ROUZAUD Marie-Thérèse	Cognac	Poitiers
ANIBERT Patrice	Aix-en-Provence	Provence

2 - L'inscription des inspecteurs nommés ci-dessous au tableau d'avancement au grade de receveur principal de 2^{ème} classe fonctionnel et leur affectation en qualité de :

Adjoint d'un service dans une direction nationale :

Résidence	Direction
PARIS (division vecteurs et logistiques des transports)	D.N.R.E.D.

PARIS (division protection du consommateur et du commerce extérieur)	D.N.R.E.D.
--	------------

Nom et prénom	Résidence actuelle	Direction
ADDAD Gilles	Paris	D.N.R.E.D.

BESSONAT Patricia	Paris	D.N.R.E.D.
-------------------	-------	------------

Le SNCD a approuvé la totalité des promotions d'experts, y compris la promotion des 18 inspecteurs de 11^{ème} échelon et celle de notre collègue du 10^{ème} échelon, seul candidat dans sa filière d'expertise (enseignant). Les 25 collègues inspecteurs du 12^{ème} échelon promus sont les principaux bénéficiaires de la mise en place de la réforme car nombre d'entre eux avaient renoncé à présenter leur candidature dans l'ancien système au motif de la mobilité géographique.

Il convient de préciser que si l'on avait appliqué le dogme de la linéarité intégrale (CFDT, et SOLIDAIRES), un grand nombre d'agents promus y compris des inspecteurs du 12^{ème} échelon n'auraient pu bénéficier de leur promotion au profit de collègues non proposés ou classés dans les dernières positions en CAPL.

Par ailleurs, le SNCD est intervenu pour signaler le cas particulier des **collègues informaticiens exerçant des fonctions de TSI**. Le peu de postes proposés dans la filière informatique ne permet pas à des agents du 12^{ème} échelon, ayant de très bons dossiers professionnels, d'obtenir une promotion au titre de l'expertise.

M. BONNET s'est engagé à recalibrer, lors du prochain T.A, le nombre de postes offerts dans cette filière pour éviter l'absence de promotions de TSI.

Plus globalement, le SNCD continuera, avec la fédération des cadres CGC du Minéfi, à tout mettre en œuvre pour poursuivre le repyramidage permettant un accès beaucoup plus rapide au grade de RP2.

3.3 - Les promotions retraite

12 postes ont été offerts. Ont été promus 10 inspecteurs du 12^{ème} échelon, 2 inspecteurs du 11^{ème} échelon.

Le plus jeune promu a 57 ans 11 mois, le plus âgé a 61 ans 11 mois.

L'âge moyen est de 59 ans 10 mois.

2 inspecteurs concours et 10 inspecteurs issus de la L.A ont obtenu leur promotion.

Responsable d'un service dans un grand ensemble douanier à :

Résidence	Direction	Nom et prénom	Résidence actuelle	Direction
Brest CRD	Bretagne	LEUTARD Pierre	MAD syndicat	Ile-de-France
Caen CRD	Basse-Normandie	AUBERT Nicole	Caen	Basse-Normandie
Bastia Port	Corse	CARLOTTI Emile	Bastia	Corse
La Rochelle Pallice CRD	Poitiers	PIERRE Jean-François	Papeete	Polynésie
Villepinte GR CRD	Paris-Est	VERGER Luc	Roissy	Roissy
Orly	Orly	FERREUX Claudette	Rungis	Paris-Est

Chef d'un Cerdoc à :

Résidence	Direction	Nom et prénom	Résidence actuelle	Direction
Nouméa	Nouvelle-Calédonie	CASTELAIN Xavier	Tourcoing	D.N.R.F.P.

Adjoint au chef d'échelon DOD :

Résidence	Direction	Nom et prénom	Résidence actuelle	Direction
Metz	D.N.R.E.D.	BAVEREL Jean	Belfort	D.N.R.E.D.

Adjoint au chef divisionnaire à :

Résidence	Direction	Nom et prénom	Résidence actuelle	Direction
Strasbourg -CCPD de Kehl	Strasbourg	FERRARD Martine	Strasbourg	Strasbourg

Chef d'un service de la surveillance à :

Résidence	Direction	Nom et prénom	Résidence actuelle	Direction
Nantes	Nantes	PETIT Bernard	Nantes	Nantes

SNDJ – Chef d'unité locale à :

Résidence	Direction	Nom et prénom	Résidence actuelle	Direction
Lille	S.N.D.J.	PUECH René	Lille	S.N.D.J.

Remplacements ponctuels lors de vacances d'emploi :

Résidence	Direction	Nom et prénom	Résidence actuelle	Direction
Paris spécial	Ile-de-France	DESCRIMES Lucette	Paris spécial	Ile-de-France

Promotions retraite (sans mobilité) :

Nom et prénom	Résidence actuelle	Direction
PRIVAT Robert	Hagenau	Strasbourg
HILLERITEAU Philippe	Bayonne	Bayonne
MERLET Jean-Noël	Paris spécial	Ile-de-France
VILLARD Pierre	Le Verdon	Bordeaux
SOLA René	Toulouse	D.N.R.E.D.
CHIESA Georges	Nouméa	Nouvelle-Calédonie
CABON Jean-Charles	Rennes	Bretagne
CHAMPEL Jean-Pierre	Thann	Mulhouse
JANIER Jacques	Annemasse	Léman
GOETTMANN Guy	Paris spécial	Ile-de-France
MAURICE Michel	Paris	Paris
VERMEULEN Pierre	Villefranche s/ Saône	Lyon

Promotions Experts (sans mobilité) :

Nom et prénom	Résidence actuelle	Direction
AUBERT Dominique	Marseille	Méditerranée
BARDY Philippe	Montpellier	Montpellier
BESCOND Etienne	Chambéry	Chambéry
BETAN Marie-Claude	Lyon	Lyon
BISCARROS Etienne	Toulouse	Midi-Pyrénées
BOLTZ Marie-Christine	Montpellier	Montpellier
BONNAFOUS Philippe	Bretagne	Bretagne
BOUGUET Danielle	La Rochelle	D.N.R.F.P.
BRIENT Roselyne	Paris-DG	Ile-de-France
BRUNEL Jean-Luc	Nantes	Nantes
CALDERONI Hervé	Aix-en-Provence	Provence
CALMETTES Paul	Toulouse	Midi-Pyrénées
CHAPLAIN POUCH Brigitte	Paris-DG	Ile-de-France
DESCAZEAUX Josiane	Bayonne	Bayonne
EBERLIN Patrick	Le Raizet	La Guadeloupe
FALCHUN Bernard	Tourcoing	D.N.R.F.P.
FAYE Hélène	Reims	Champagne-Ardenne
FERRANT Philippe	Le Lamentin	La Martinique
FROMION Christian	S.N.D.J.	Lyon S.N.D.J.
GILABERT M-Françoise	Nice	Nice
IZQUIERDO Alain	Roissy	Roissy-en-France

LABASTIE-COEYREHOURCQ Gérard	Toulouse	D.N.R.E.D.
LAURAIN Dominique	Nancy	Nancy
LE BOUDER Patrick	St Malo	Bretagne
LEGUE Marie-Line	Roissy	Roissy-en-France
LIORT Jean-François	Papeete	Polynésie française
LOUVIER Gérard	St Quentin	Picardie
LUTZ André	Molsheim	Strasbourg
MARTIN Jean-Luc	Mulhouse	Mulhouse
MARTINAND Maryse	Clermont Ferrand	Auvergne
MENGELLE Catherine	Bayonne	Bayonne
MORGE Christiane	Lyon	Lyon
OLLIVIER Catherine	Bordeaux	Bordeaux
OYEZ Serge	Calais	Dunkerque
PACAUD Jean-Claude	Dijon	Bourgogne
PERROT Jean-Pierre	Cholet	Nantes
PETITJEAN Guy	Genève Cointrin	Léman
RECHE Alain	Carcassonne	Perpignan
RIVIERE Jack	St Denis	La Réunion
ROQUES Maurice	Narbonne	Perpignan
SCARFONE Raymond	Cannes	Nice
STACKLER Véronique	Strasbourg	Strasbourg
TERRADES Michel	Toulouse	D.N.S.C.E.
THORAL Bernard	Paris DED	D.N.R.E.D.

Compte rendu du groupe de travail relatif à la formation professionnelle du 25 octobre 2005

M. BONNET, directeur-adjoint, présidait le groupe de travail, assisté de MME DEPRESZ-BOUDIER, chef du bureau A/1, MM. MAGNIET et RENOUX respectivement directeurs de l'END de Rouen et de l'ENBD de La Rochelle, et leurs collaborateurs.

Anne-Élisabeth GOUESSE, Frédéric INGELAERE et Guillaume LEMAIRE représentaient le SNCD.

Les perspectives d'évolution sont en partie liées aux conclusions de l'audit de l'IGF, en cours ; d'autres réunions seront donc programmées.

Cet ensemble d'orientations devrait aboutir à la publication, avant la fin de l'année 2006, à une modification " en bloc " de l'arrêté relatif à la formation professionnelle. La direction générale affiche la volonté d'aller vite.

L'essentiel des évolutions récentes est issu des propositions du Conseil National de la Formation de 2001.

I- Rappel des modifications dues au dispositif de la formation professionnelle, adoptées depuis 2001

1)- Le contenu et l'organisation des formations initiales

- recentrage sur les fondamentaux douaniers ;
- la professionnalisation des enseignements ;
- renforcement des stages pratiques et des formateurs de terrain.

Une réflexion a été menée sur la Charte des formateurs afin de créer un vivier de formateurs occasionnels. Les formateurs permanents, quant à eux, bénéficient d'une formation à l'IGPDE.

- 2001: lancement de la **formation en alternance** ;
- 2004 : expérimentation de la **rentrée différenciée**.

2)- Les structures de formation

- implantation de chefs de projet : Comptabilité / Contentieux LCF / Management et qualité / Informatique et NTIC/Dédouanement ;
- nomination d'un directeur régional à la tête de l'END Rouen afin de parfaire l'équilibre entre les deux écoles (END Rouen et ENBD La Rochelle) ;
- création d'un pôle de formateurs au sein des DI ;
- projet de transformation de la DNRFP en un service à vocation nationale.

3)- La formation et l'informatique

- adaptation de la formation initiale des programmeurs et analystes ;
- formation au SILCF ;
- formation au NSTI ;
- lancement des projets DELTA ;
- développement de l'utilisation des NTIC (ordinateurs portables à Tourcoing / projet de E-learning sur les contre-
façons avec l'OMD / CLAF) ;
- ingénierie de la filière formation (IGPDE) ;
- planification de la formation ;
- " remise à plat ", chaque année, des offres des écoles ;
- entretiens individuels avec les agents " exclus " de la formation ;
- dispositif très évolué d'évaluation des stages (en immédiat et en différé) : SPHINX ;
- mise en ligne sur Aladin de tous les outils disponibles au profit des acteurs de la formation professionnelle (modules des écoles).

4)- Le développement du management

- approche GPEEC ;
- s'inscrire dans le cadre du repyramidage des strates hiérarchiques afin d'en tirer les conséquences sur la formation professionnelle ;
- identification des grands métiers de demain ;
- professionnalisation des jurys de concours (rédaction d'un guide pratique) ;
- modification du dispositif d'évaluation/notation.

L'administration précise qu'il sera fait appel à un consultant externe pour la mise en oeuvre de cursus de management adaptés à chaque niveau hiérarchique.

Commentaires du SNCD : Le SNCD s'interroge sur l'apport réel de ces consultants onéreux dans un contexte de difficultés budgétaires.

La direction générale estime qu'il est indispensable de dégager une approche éclairée de la gestion des futurs métiers. En effet, les compétences requises sont de plus en plus pointues (ODJ / enquêteurs / audit / expertise comptable). M. BONNET souligne, par exemple, que la mise en oeuvre de la LOLF a mis à jour la nécessité de professionnaliser nos comptables.

II- La question de la présentation des syndicats dans les écoles

Dispositif unique retenu pour chacune des écoles :

- une heure de présentation du lundi au jeudi (11h00-12h00) ;
- avec un système de rotation mis en place en fonction de l'ordre de présentation des syndicats préconisé.

Pour la première présentation, les résultats aux dernières élections devraient être retenus pour définir de l'ordre de passage des organisations syndicales.

III- Les formations initiales

1)- La formation en alternance

Les évaluations portées sur la formation en alternance semblent plutôt positives. Le nouveau dispositif qui renforce les stages pratiques doit être acceptable pour les stagiaires et les directions d'accueil. Il requiert des moyens ; à défaut, il ne sera pas viable. Il est précisé que le premier stage ne sera pas effectué sur le lieu d'affectation néanmoins, les stagiaires pourront émettre des vœux.

Commentaires du SNCD : la formation en alternance est incontestablement positive pour la formation. Cependant, sauf à retenir l'affectation des stagiaires en fonction de leur rang de réussite au concours, il réduit de deux semaines la phase de formation initiale - déjà très chargée - durant laquelle les épreuves de contrôle des connaissances sont organisées dans les écoles.

2)- Le dispositif de rentrée décalée pour les internes étendu aux inspecteurs-élèves

La direction générale envisage, après expertise, d'étendre à la catégorie A le dispositif de rentrée décalée pour les internes.

Commentaires du SNCD : le SNCD n'est pas opposé à ce dispositif sous réserve que le stage pratique dans la direction de recrutement soit effectué sur un poste d'inspecteur. Par conséquent, il ne sera donc pas forcément organisé à la résidence d'origine de l'agent. Il faudra alors envisager des dispositions afin que les intéressés bénéficient de frais de déplacement. Par ailleurs, le SNCD demande que le contrôle continu des connaissances soit identique pour les internes et les externes.

3)- L'accueil des stagiaires

En outre, les difficultés d'accueil des stagiaires dans les directions ont été soulignées. Il semble nécessaire de dégager du temps pour les accueillir et de généraliser le tutorat. Il convient de ne pas tomber dans le "tourisme administratif" et que le stage soit réellement utile aux stagiaires. Les écoles orienteront le stage pratique en fixant le contenu pédagogique. Le rapport de stage doit permettre d'éviter cet écueil.

Commentaires du SNCD : suite à une question du SNCD, M. BONNET a précisé que les stages pratiques seraient organisés par les services de la formation professionnelle des directions interrégionales.

4)- La formation de spécialisation en fin de stage

La spécialisation pourrait être effectuée en formation continue pour des stagiaires affectés dans des services tels que la taxe à l'essieu ou le DAFN ; à charge pour la DNRFP d'offrir un catalogue de stage ad hoc.

S'agissant des stagiaires affectés au SNDJ, des enquêteurs, des caissiers, des stages spécialisés existent déjà. En l'occurrence, ceux-ci se substitueront à la phase de spécialisation actuelle dans les écoles qui n'est pas adaptée à ces métiers.

Ces stages doivent être programmés par les écoles à la sortie des promotions. Ce dispositif pourrait toutefois avoir pour conséquence d'écarter des agents inscrits dans CLAF à la formation continue. Ceci n'est qu'un problème de moyens, il suffirait le cas échéant de créer des stages supplémentaires.

Commentaires du SNCD : ce dispositif correspond tout à fait à l'une des propositions faites par le SNCD (cf. BI n° 2005/31 du 2 août 2005).

5)- Proposition de suppression de "l'amphi blanc"

Il s'agit d'une proposition de la CFDT qui consisterait à retenir le rang de réussite au concours et de supprimer l'amphi blanc.

L'administration a rappelé qu'elle n'est pas censée connaître l'existence de l'amphi blanc.

Commentaires du SNCD : cette proposition est écartée par l'ensemble des autres organisations syndicales qui privilégient le rang de sortie des écoles. En effet, pour le SNCD il est nécessaire de retenir une phase de contrôle des connaissances dans les écoles avec une incidence directe sur les affectations des stagiaires.

Enfin, M. BONNET a de nouveau rappelé qu'il n'était pas favorable à la mise en place d'un statut des formateurs occasionnels afin de ne pas les enfermer dans un carcan administratif.

SNCD- INFO : Editeur : Syndicat National des Cadres des Douanes et Droits Indirects - 80, rue de Paris - 93100 MONTREUIL

TEL : 01.42.87.08.32 ou 06.80.54.05.58 (JD) ou 06.72.93.28.12 (PL) ou 06.86.43.26.37 (ER)

Fax : 01.42.87.08.54 – Mél : sncd.siege@wanadoo.fr

Président : Alain LEBLANC - Directrice de Publication : Elisabeth ROGANI.

Commission Paritaire n° 1008 S 06770 - Dépôt légal : I.S.S.N. 1272-5749

Tirage 2.000 exemplaires - Imprimerie GERBERT - 31 Chemin du Berthou - 15000 AURILLAC.